

CAEERS CAEERS - STCW 2010 - Règle VI/2 - Section A-VI/2 - Tableau A-VI/

TITRE(S) VISE(S)

? Attestation de formation menant au certificat d'aptitude correspondant (CAEERS).

TEXTE(S) DE REFERENCE

? Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et son annexe I.

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

? Assurer la sécurité des personnes, réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

? Par un apport de connaissances théoriques et pratiques et la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation : de prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou canot de secours pendant et après sa mise à l'eau, de faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage, d'encadrer les survivants, de gérer les embarcations et radeaux après abandon du navire, d'utiliser les dispositifs de repérage, y compris de communication, signalisation et engins pyrotechniques et d'apporter les premiers secours aux survivants.

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

? Tout personnel de bord (officier et autre) dont la fonction occupée à bord du navire implique la responsabilité de l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, sur navire de commerce ou de plaisance armés avec rôle d'équipage, navire de pêche ou navire armé aux cultures marines.

? Avoir 18 ans, au moins, le 1er jour de l'examen.

? Être titulaire d'un CFBS (certificat de formation de base à la sécurité) en cours de validité.

? Une attestation de visite médicale (- de 1 an) valide et certifiée par un médecin des gens de mer sera exigée avant l'entrée en formation.

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'APTITUDE

? Avoir suivi et participé activement à la formation.

? Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/2.1.

? Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs, lors d'exercices. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT CORRESPONDANT

- ? Avoir suivi la formation et subi avec succès l'évaluation.
- ? Avoir 18 ans, au moins et avoir accompli un service en mer d'une durée de 6 mois, à minima.
- ? Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986.
- ? Ce certificat est soumis à revalidation quinquennale, sauf pour les titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines.

DUREE DE LA FORMATION

- ? **30h** dont, 12h de formation théorique et 18h de formation pratique.

MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- ? Formation dispensée en centre, en présentiel, en salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis, pour la théorie (dont matériel de survie en mer et radeau de survie) et en extérieur pour la pratique (*) (milieu mer avec mise à l'eau et mise en oeuvre des radeaux sur ber et sous bossoirs et exercices de navigation).
- ? Les brassières et combinaisons de survie sont fournies durant la formation.
- ? Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques,
- ? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

(*) Pour la partie pratique, prévoir des vêtements de rechange et chaussures de sécurité.



? Formateurs professionnels pour adultes, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations et certificats TIS et CAEERS (STCW 2010).

? Nous consulter.

EXPLOITATION DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE - CAEERS

FINANCEMENT

Contenu

? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent, selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, etc.).

- * Importance des exercices à bord, cadre réglementaire.
- * Méthodes de mise à l'eau et de récupération avec ou sans erre, y compris en mer agitée.
- * Méthodes de mise à l'eau des radeaux associées ou non à un système d'évacuation verticale, toboggan) y compris en mer agitée.
- * Les dangers associés à l'utilisation des dispositifs de largage en charge.
- * Procédures d'entretien.

2. Fonctionnement d'un moteur d'embarcation de sauvetage et de ses accessoires

3. Encadrement des survivants, gestion des embarcations, radeaux après abandon

- * Mesures à prendre dès abandon du navire, y compris pour augmenter les chances de survie.
- * Manoeuvres des embarcations et radeaux, y compris par gros temps.
- * Méthodes de sauvetage par hélicoptère.
- * Effets de l'hypothermie et sa prévention.

4. Dispositifs de repérage, de communication, de signalisation et engins pyrotechniques

- * Engins de sauvetage radioélectriques transportés à bord et fonctionnement.
- * Engins pyrotechniques de signalisation transportés à bord, caractéristiques et procédures d'utilisation.
- * Les signaux de détresse.

5. Les premiers secours aux survivants :

- * Le matériel de 1er secours et techniques de réanimation.
- * Les soins à apporter aux blessés, y compris maîtrise des hémorragies et traitement.

1. Prendre la responsabilité d'une embarcation ou radeau de sauvetage pendant l'abandon à l'eau :

- * Redresser un radeau renversé en portant une brassière de sauvetage.
- * Interpréter les inscriptions figurant sur les radeaux de sauvetage.
- * Préparer et mettre à l'eau, en toute sécurité, embarcations et radeaux de sauvetage.
- * Manager la mise à l'eau des embarcations et radeaux jusqu'à l'embarquement, la manœuvre et le débarquement des personnes.
- * Utiliser les dispositifs de largage en charge et sans charge et réenclencher correctement les dispositifs.
- * Récupérer, en toute sécurité, les embarcations, radeaux et canots de secours.

2. Démarrer et faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage

3. Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage

- * Ramer, barrer, gouverner au compas, manoeuvrer pour récupérer un homme à la mer.
- * Gérer les divers éléments de l'armement.

4. Gérer et utiliser les dispositifs de repérage, de communication, de signalisation et engins pyrotechniques.

5. Donner les premiers secours aux survivants

- * S'occuper des blessés pendant et après l'abandon du navire en utilisant le matériel et les techniques de réanimation.

Enseignement

Pratique

(18h)

Enseignement

Théorique

(12h)

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

